



## MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

---

### AVIS PUBLIC

#### **EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 avril 2018, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le règlement numéro 2018-135 concernant la gestion contractuelle.

**QUE** ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À LA MACAZA CE 10<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2018**

Le directeur général adjoint

---

Étienne Gougoux

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Étienne Gougoux, directeur général adjoint de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour d'avril 2018.

Le directeur général adjoint

---

Étienne Gougoux